

RCS : BOURGES Code greffe : 1801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1955 B 00027 Numéro SIREN : 553 720 277 Nom ou dénomination : A.E.B. ELECTRICITE
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/07/2019 sous le numéro de dépôt 2346

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS AEB ELECTRICITEAdresse de l'entreprise Rue de la Fontaine 18390 SAINT GERMAIN DU PUYDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Numéro SIRET* 5 5 3 7 2 0 2 7 7 0 0 0 1 9Durée de l'exercice précédent* 12Néant ☐ *Exercice N clos le
31/12/2018

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(I)	AA			
	Frais d'établissement *		AB		AC	
	Frais de développement *		CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires		AF	76 864	AG	69 797
	Fonds commercial (1)		AH	98 546	AI	7 066
	Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK	98 546
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		AN	388 816	AO	112 640
	Terrains		AP	961 995	AQ	276 175
	Constructions		AR	467 866	AS	658 823
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AT	2 151 063	AS	378 866
	Autres immobilisations corporelles		AV	87 954	AU	378 866
	Immobilisations en cours		AX		AW	1 541 634
	Avances et acomptes		CS		AY	609 429
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)		CU		CT	87 954
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		BB		CV	
	Autres participations		BD		BC	
	Créances rattachées à des participations		BF		BE	
	Autres titres immobilisés		BH	1 450	BG	
	Prêts		BI		BI	1 450
	Autres immobilisations financières*		BJ	4 234 558	BK	2 761 763
TOTAL (II)			BL	662 370	BM	1 472 795
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *		BN	2 011 929	BO	662 370
	Matières premières, approvisionnements		BP		BQ	2 011 929
	En cours de production de biens		BR		BS	
	En cours de production de services		BT		BU	
	Produits intermédiaires et finis		BV		BW	
	Marchandises		BX	3 747 267	BY	46 504
	Avances et acomptes versés sur commandes		BZ	246 552	CA	3 700 763
	CRÉANCES		CB		CC	246 552
	Clients et comptes rattachés (3)*		CD	2 202 097	CE	
	Autres créances (3)		CF	4 591 444	CG	2 202 097
Comptes de régularisation	DIVERS		CH	39 908	CI	4 591 444
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		CJ	13 501 569	CK	39 908
	Disponibilités		CW			46 504
	Charges constatées d'avance (3)*		CM			13 455 065
	TOTAL (III)		CN			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	(IV)	CO	17 736 127	IA	2 808 267
	Primes de remboursement des obligations	(V)	CP			14 927 860
	Ecarts de conversion actif*	(VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)					
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an		
Clause de réserve de propriété *		Immobilsations :		Stocks :		
				Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AEB ELECTRICITE		Néant ☐ *		
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 156 000 ...)	DA	156 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	15 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	6 626 239	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 901 463	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	8 699 303	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	80 498	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	1 925 437	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 525 232	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	4 968	
Compte régular	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 692 420	
	TOTAL (IV)	EC	6 228 557	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 927 860	
RENNVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Ecart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 228 557		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AEB ELECTRICITE		Néant ☐ *				
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	17 548	FE	FF	
		FG	16 447 612	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	16 465 161	FK	FL	
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	
	Autres produits (1) (11)				FQ	
					FR	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					17 509 382	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	
	Salaires et traitements*				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { -- dotations aux amortissements* -- dotations aux provisions*				GA
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GB
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GC
	Autres charges (12)				GD	
					GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					979
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					14 616 309	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GG	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GH	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GI	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GJ	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GK	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GL	
	Différences positives de change				GM	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GN	
					GO	
Total des produits financiers (V)					11 750	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GP	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GQ	
	Différences négatives de change				GR	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GS	
Total des charges financières (VI)					1 571	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					10 179	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					2 903 252	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS AEB ELECTRICITE		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	24 469	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	24 469	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	6 758	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	6 758	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	17 711	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	177 149	
Impôts sur les bénéfices * (X)		EK	842 351	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		EL	17 545 602	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		EM	15 644 138	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		EN	1 901 463	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	6 633	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	52 143	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales	125			
Produits des cessions d'éléments d'actif		23 944		
Autres produits		524		
Régul.Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	6 633			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		
Compléments d'assurance 2017	6 633			

COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

COGEP

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AEB ELECTRICITE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 14 927 861 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 901 464 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 15 à 30 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 30 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les chantiers en cours au 31/12/2018 sont comptabilisés de la manière suivante:

- le coût de revient est comptabilisé en "en cours de production de biens"
- les acomptes émis sont comptabilisés en "produits constatés d'avance".

Toutefois, les chantiers en cours au 31/12/2018 concernant l'activité "INDUSTRIE" sont comptabilisés en "produits constatés d'avance" à hauteur de l'excédent des acomptes émis par rapport au coût de revient des chantiers.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 136 661 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	98 547			98 547
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	81 544	4 196	8 876	76 864
Immobilisations incorporelles	180 091	4 196	8 876	175 411
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	384 593	4 224		388 817
- Constructions sur sol d'autrui	533 730			533 730
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	428 265			428 265
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	480 940	30 200	43 273	467 866
- Installations générales, agencements aménagement divers	6 265			6 265
- Matériel de transport	2 007 174	154 073	157 561	2 003 686
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	119 917	25 729	4 534	141 113
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		87 955		87 955
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 960 884	302 181	205 368	4 057 697
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 450			1 450
Immobilisations financières	1 450			1 450
ACTIF IMMOBILISE	4 142 425	306 377	214 244	4 234 558

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 196	302 181		306 377
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 196	302 181		306 377
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	8 876	205 368		214 244
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	8 876	205 368		214 244

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	3 532
Éléments reçus en apport	95 014
Total	98 547

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	76 618	2 055	8 876	69 797
Immobilisations incorporelles	76 618	2 055	8 876	69 797
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	101 696	10 945		112 641
- Constructions sur sol d'autrui	296 006	14 848		310 855
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	332 005	15 963		347 969
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	384 967	37 173	43 273	378 867
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 265			6 265
- Matériel de transport	1 440 010	146 671	157 661	1 429 120
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	96 124	14 659	4 534	106 249
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 657 074	240 259	205 368	2 691 966
ACTIF IMMOBILISE	2 733 693	242 315	214 244	2 761 763

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 035 178 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif Immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 450		1 450
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 747 268	3 747 268	
Autres	246 552	246 552	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	39 908	39 908	
Total	4 035 178	4 033 728	1 450
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	209 893
FOURNISS AVOIRS A RECEV	9 228
DIVERS-PDTS A RECEVOIR	2 418
BANQUE - INT.COURUS À RECEVOIR	2 440
Total	223 979

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 156 000,00 euros décomposé en 2 400 titres d'une valeur nominale de 65,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 228 557 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	80 499	80 499		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 925 438	1 925 438		
Dettes fiscales et sociales	1 525 233	1 525 233		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 968	4 968		
Produits constatés d'avance	2 692 420	2 692 420		
Total	6 228 557	6 228 557		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	87 955			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 456			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	51 098
PROV.PARTICIPAT.SALARIES	177 149
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	35 381
AUTRES CHARGES FISC. A P	36 422
DIVERS-CHGES A PAYER	4 679
Total	304 728

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	39 908		
Total	39 908		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	2 692 420		
Total	2 692 420		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 25 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Compléments d'assurance 2017	6 633	
Total	6 633	

Charges et Produits exceptionnels

Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Compléments d'assurances 2017	6 633	
TOTAL	6 633	

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	125	
Produits des cessions d'éléments d'actif		23 945
Autres produits		525
Régl.Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	6 633	
TOTAL	6 758	24 470

Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	
Taux Normal - 28 %	2 107 964
Taux Réduit - 15 %	500 000
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	136 661
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	1 733
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	1 200
Autres imputations	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 421 813 euros
Le montant indiqué concerne uniquement les cadres et les Etam.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Bon pour Acceptation
YB

Société par actions simplifiée au capital de 156.000 €

Siège social : Rue La Fontaine – BP 41

18390 SAINT GERMAIN DU PUY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

A l'Associé Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société AEB ELECTRICITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

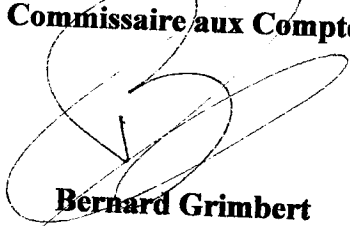
Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 3 juin 2019

GROUPE EUROEXCEL
Commissaire aux Comptes



Bernard Grimberty

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	76 864	69 797	7 067	4 926
Fonds commercial	98 547		98 547	98 547
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	388 817	112 641	276 176	282 897
Constructions	961 995	658 823	303 172	333 984
Installations techniques, matériel et outillage	467 866	378 867	88 999	95 973
Autres immobilisations corporelles	2 151 064	1 541 635	609 429	590 957
Immob. en cours / Avances & acomptes	87 955		87 955	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 450		1 450	1 450
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 234 558	2 761 763	1 472 795	1 408 733
Stocks				
Matières premières et autres approv.	662 370		662 370	668 873
En cours de production de biens	2 011 929		2 011 929	1 019 866
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	3 747 268	46 504	3 700 764	4 588 775
Fournisseurs débiteurs	9 228		9 228	4 508
Personnel	12 588		12 588	13 140
Etat, Impôts sur les bénéfices	166 534		166 534	59 418
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	55 784		55 784	60 342
Autres créances	2 418		2 418	14 494
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement	2 202 098		2 202 098	
Disponibilités	4 591 445		4 591 445	5 681 372
Charges constatées d'avance	39 908		39 908	43 322
TOTAL ACTIF CIRCULANT	13 501 569	46 504	13 455 065	12 154 109
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	17 736 128	2 808 267	14 927 861	13 562 842

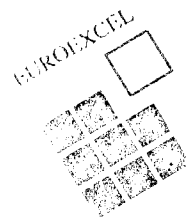
Bilan

EXCEL

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Capital social ou individuel		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	156 000	156 000
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	15 600	15 600
Réserves réglementées	6 626 239	6 452 198
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice		
Subventions d'investissement	1 901 464	1 874 041
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs	8 699 303	8 497 839
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	80 499	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	80 499	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Personnel	1 925 438	2 292 602
Organismes sociaux	184 684	192 534
Etat, Impôts sur les bénéfices	332 707	368 193
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, Obligations cautionnées	971 419	903 630
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	36 422	38 221
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 525 233	1 502 578
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	4 968	10 330
TOTAL DETTES	2 692 420	1 259 493
Ecart de conversion - Passif	6 228 557	5 065 002
TOTAL PASSIF	14 927 861	13 562 842

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
PRODUITS		
Production vendue	16 465 161	17 833 607
Production stockée	992 063	322 040
Autres produits	52 158	89 061
Total	17 509 382	18 244 707
ACHATS ET CHARGES EXTERNES		
Achats de m.p & aut.approv.	5 581 162	7 614 026
Variation de stock (m.p.)	6 503	-149 106
Autres achats & charges externes	4 194 298	3 262 992
Total	9 781 964	10 727 911
AUTRES CHARGES D'EXPLOITAT.		
Impôts, taxes et vers. assim.	254 759	248 706
Salaires et Traitements	2 672 682	2 546 723
Charges sociales	1 617 735	1 524 042
Amortissements et provisions	288 191	247 862
Autres charges	980	2 140
Total	4 834 346	4 569 473
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 893 073	2 947 323
Produits financiers	11 750	10 287
Charges financières	1 571	1 111
Résultat financier	10 179	9 176
RESULTAT COURANT	2 903 252	2 956 499
Produits exceptionnels	24 470	2 535
Charges exceptionnelles	6 758	9 872
Résultat exceptionnel	17 712	-7 337
Participation des salariés	177 149	184 414
Impôts sur les bénéfices	842 351	890 706
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 901 464	1 874 041



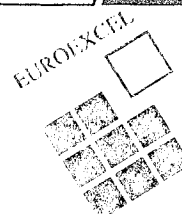
COMPTES ANNUELS

2018

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe

COGEP



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AEB ELECTRICITE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 14 927 861 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 1 901 464 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2015-06 du 23 novembre 2015, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 15 à 30 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 30 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Les chantiers en cours au 31/12/2018 sont comptabilisés de la manière suivante:

- le coût de revient est comptabilisé en "en cours de production de biens"
- les acomptes émis sont comptabilisés en "produits constatés d'avance".

Toutefois, les chantiers en cours au 31/12/2018 concernant l'activité "INDUSTRIE" sont comptabilisés en "produits constatés d'avance" à hauteur de l'excédent des acomptes émis par rapport au coût de revient des chantiers.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

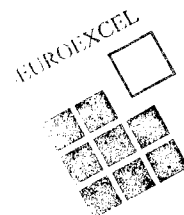
Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.



Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

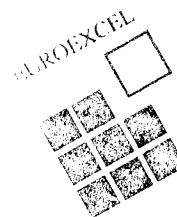
Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2018 a été constaté pour un montant de 136 661 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

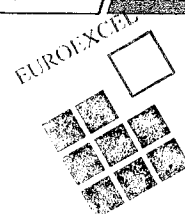
Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations



	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	98 547			98 547
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	81 544	4 196	8 876	76 864
Immobilisations incorporelles	180 091	4 196	8 876	175 411
- Terrains	384 593	4 224		388 817
- Constructions sur sol propre	533 730			533 730
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	428 265			428 265
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	480 940	30 200	43 273	467 866
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 265			6 265
- Matériel de transport	2 007 174	154 073	157 561	2 003 686
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	119 917	25 729	4 534	141 113
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		87 955		87 955
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 960 884	302 181	205 368	4 057 697
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 450			1 450
Immobilisations financières	1 450			1 450
ACTIF IMMOBILISE	4 142 425	306 377	214 244	4 234 558



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	4 196	302 181		306 377
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	4 196	302 181		306 377
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	8 876	205 368		214 244
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	8 876	205 368		214 244

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2018
Éléments achetés	3 532
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	95 014
Total	98 547

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	76 618	2 055	8 876	69 797
Immobilisations incorporelles	76 618	2 055	8 876	69 797
- Terrains	101 696	10 945		112 641
- Constructions sur sol propre	296 006	14 848		310 855
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	332 005	15 963		347 969
- Installations techniques, matériel et outillage Industriels	384 967	37 173	43 273	378 867
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 265			6 265
- Matériel de transport	1 440 010	146 671	157 561	1 429 120
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	96 124	14 659	4 534	106 249
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	2 657 074	240 259	205 368	2 691 966
ACTIF IMMOBILISE	2 733 693	242 315	214 244	2 761 763



Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 4 035 178 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 450		1 450
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	3 747 268	3 747 268	
Autres	246 552	246 552	
Capital souscrit - appelé, non versé	39 908	39 908	
Charges constatées d'avance			
Total	4 035 178	4 033 728	1 450
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS FACT. A ETABLIR	
FOURNISS AVOIRS A RECEV	209 893
DIVERS-PDTS A RECEVOIR	9 228
BANQUE - INT.COURUS À RECEVOIR	2 418
	2 440
Total	223 979

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 156 000,00 euros décomposé en 2 400 titres d'une valeur nominale de 65,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 6 228 557 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	80 499	80 499		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 925 438	1 925 438		
Dettes fiscales et sociales	1 525 233	1 525 233		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	4 968	4 968		
Produits constatés d'avance	2 692 420	2 692 420		
Total	6 228 557	6 228 557		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	87 955			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	7 456			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	51 098
PROV.PARTICIPAT.SALARIES	177 149
ORG.SOC. CHARGES A PAYER	35 381
AUTRES CHARGES FISC. A P	36 422
DIVERS-CHGES A PAYER	4 679
Total	304 728

Notes sur le bilan

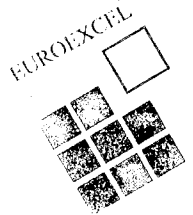
Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	39 908		
Total	39 908		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PROD.CONSTATES D AVANCE	2 692 420		
Total	2 692 420		



Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 25 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Eléments imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Compléments d'assurance 2017	6 633	
Total	6 633	

Charges et Produits exceptionnels

Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Compléments d'assurances 2017	6 633	
TOTAL	6 633	

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	125	
Produits des cessions d'éléments d'actif		23 945
Autres produits		525
Régul.Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	6 633	
TOTAL	6 758	24 470



Notes sur le compte de résultat

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 33 1/3 %	2 107 964
Taux Normal - 28 %	500 000
Taux Réduit - 15 %	
Plus-Values à LT - 15 %	
Concession de licences - 15 %	
Contribution locative - 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	136 661
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	1 733
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	1 200
Autres imputations	

 Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 421 813 euros
Le montant indiqué concerne uniquement les cadres et les Etam.

**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

- 6 JUL. 2019

6 JUL 2019

A.E.B. ELECTRICITE
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 156 000 euros
Siège social : Rue La Fontaine - BP 41
18390 SAINT-GERMAIN-DU-PUY
553 720 277 RCS BOURGES

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 13 JUIN 2019

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018 SOUMISE ET ADOPTEE

DEUXIEME DECISION

L'Associée unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à 1 901 463 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice

1 901 463 euros

AFFECTATION

Dotation aux réserves :

Aux autres réserves, soit

201 463 euros

Dividendes

A titre de dividende

1 700 000 euros

- > A titre de dividendes nets perçus par les associés personnes morales, soit 1.700.000,00 €
- > Dividende brut, soit 708,33 €

DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 708,33 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à l'issue de la décision d'affectation.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

L'Associée unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Dividendes bruts distribués	Revenus distribués soumis au PFU	Revenus distribués susceptibles d'être soumis au barème progressif et éligibles à l'abattement de 40%	Revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%
31/12/2017	1.700.000,00	-	0,00	1.700.000,00
31/12/2016	1.633.700,00	-	0,00	1.633.700,00
31/12/2015	4.000.000,00	-	0,00	4.000.000,00

Pour copie certifiée conforme

Le Président

Extrait certifié conforme
Bon pour dépôt.
B.M